NOUVELLE SÉRIE, } Circulaire au Clergé
*No.* 7. }

Evêché de Rimouski, 1 décembre 1878

1o. *Propagation de la Foi.*
2o. *Bourses au Séminaire.*
3o. *Denier de St. Pierre.*
4o. *Œuvre de St. François de Sales.*
5o. *Dettes envers le Séminaire.*
6o. *Frais de port.*
7o. *Calendrier du diocèse.*
8o. *Quinze-sous à compléter.*

Monsieur le Curé,

I. Je vous prie de me faire parvenir *sans délai* les contributions à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, afin que je puisse faire faire les allocations dès que j'aurai reçu une dernière réponse des Conseils Centraux. N'oubliez pas ce que j'en ai dit dans ma dernière Circulaire, et marquez-moi le nombre de dizaines organisées dans votre paroisse.

II. Vous voudrez bien faire dans le cours de l'Avent, les deux quêtes ordinaires dans votre église pour la fondation de bourses au Séminaire. Il y a tant de jeunes gens pauvres qui montrent d'excellentes dispositions à suivre un cours d'études; il y a

tant d'élèves qui, après l'avoir commencé, se trouvent sans ressources pour le continuer ; il y a même tant d'ecclésiastiques pauvres qui ne peuvent payer leur pension durant leur grand-séminaire, qu'il y a toutes les raisons du monde de rendre ces quêtes aussi abondantes que possible.

III. Vous pouvez voir sur les journaux de ces jours derniers, une lettre du Cardinal Nina, Secrétaire d'Etat du St. Père, à l'Archevêque d'Aix au sujet du Denier de St. Pierre. En la lisant, vous vous convaincrez de plus en plus de la nécessité où sont tous les Catholiques de venir au secours du Chef de l'Eglise. Je voudrais pour ma part pouvoir lui transmettre bientôt notre offrande, mais je m'aperçois avec regret que plusieurs paroisses et missions du diocèse n'ont rien donné depuis plusieurs années. Est-ce que les curés ont pris sur eux d'omettre la quête de la St. Pierre ? Ainsi N. D. du Lac, St. Honoré, St. Modeste, St. Paul de la Croix, l'Ile Verte, Ste. Françoise, le Bic, St. Donat, Ste. Flavie, Ste. Félicité, le Cap-Chat, Ste. Anne des Monts, le Cloridorme, le Cap Rosier, Douglastown, Percé, le Cap-d'Espoir, Pabos, Paspébiac, Cascapédiac, St. Jean l'Evangéliste, St. Alexis, la Pointe-aux-Esquimaux et Nastaskouan sont plus ou moins étrangers à cette belle œuvre, d'après les comptes de l'évêché.

IV. Comme je vais avoir prochainemet à faire rapport de la collecte pour l'Œuvre de St. François de Sales, faites-moi donc le plaisir de me faire parvenir au plus tôt celle de votre paroisse. Je constate avec

bonheur que cette œuvre réussit fort bien et est accueillie partout avec empressement.

V. Veuillez, Monsieur le curé, rendre au Séminaire le service de presser vos paroissiens qui lui doivent pour pension d'élèves, etc. de s'acquitter sans retard de cette obligation. La maison en a un pressant, j'oserais dire un *extrême* besoin dans ce moment. Elle ne peut en effet continuer à donner la nourriture aux élèves, à les éclairer et chauffer, à payer les professeurs et les serviteurs, si elle-même n'est pas payée plus exactement par les parents. Par votre zèle bienveillant à son égard, vous pouvez lui aider puissamment à faire rentrer ces arrérages.

VI. Si votre fabrique n'a pas fourni 50 centins pour les frais de port de l'année courante, vous aurez à inclure cheque fois dans vos lettres les estampilles nécessaires pour affranchir la réponse, si vous voulez qu'elle vous soit adressée. A part cette contribution de la fabrique pour rencontrer les frais de correspondance par rapport aux affaires générales de la paroisse, chaque supplique pour dispense doit également renfermer des estampilles pour l'envoi de la dispense.

VII. Vous trouverez la liste des Quarante-Heures et la Fête des Reliques sur le Calendrier propre du diocèse, imprimé à Rimouski par M. A. G. Dion.

VIII. Je vois avec satisfaction plusieurs des curés du diocèse faire un effort suprême pour engager toutes les familles de leur paroisse à compléter leur contribution du *quinze sous* pour le Séminaire. C'est le dernier appel que je fais pour cette œuvre, vu que

je dois publier, dans le cours de janvier prochain, une liste définitive pour les dix années. Ce qui viendra plus tard, figurera comme arrérage. Dites bien à vos fidèles de ne pas oublier qu'il faut avoir payé *pour les dix années*, pour avoir droit aux *six cents messes* fondées à cette fin. Tâchez, Monsieur le curé, de mériter par votre zéle mes éloges et mes remercîments.

Je vous bénis avec votre peuple.

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski